

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-433

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2024-433

CREPAQ - projet frigo anti-gaspi - subvention 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan stratégique déchets 2022-2026, Bordeaux Métropole met en place une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets des ménages. Son action porte notamment sur quatre gisements de déchets prioritaires : les emballages et plastiques, les végétaux, les encombrants et les restes alimentaires.

Bordeaux Métropole se positionne comme accompagnateur et animateur de l'ensemble des acteurs du territoire, travaillant en proximité des habitants et porteurs de solutions efficaces et pertinentes.

C'est le cas de l'association CREPAQ, basée à Bordeaux, qui est un acteur clé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de la solidarité alimentaire. Depuis sa création, le CREPAQ a mis en place plusieurs initiatives pour réduire le gaspillage et soutenir les personnes en situation de précarité. L'un de ses projets, la Fabrique du Frigo Zéro Gaspi, vise à installer des équipements frigorifiques en libre-service pour permettre à chacun de déposer et/ou de prendre des denrées alimentaires, en respectant les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Présentation de l'association CREPAQ :

L'association CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine) a pour mission de développer des solutions concrètes et participatives pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser une alimentation durable et solidaire. Le projet Fabrique du Frigo Zéro Gaspi, lancé en 2018, est une initiative unique en Nouvelle-Aquitaine qui a déjà démontré son efficacité avec 23 frigos installés, dont 15 dans les communes de Bordeaux Métropole.

- **Réduction du gaspillage alimentaire** : En mettant à disposition des frigos en libre-service, le CREPAQ permet de récupérer et redistribuer des denrées alimentaires qui auraient autrement été jetées.
- **Éducation et sensibilisation** : L'association sensibilise continuellement les citoyens sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à ces équipements visibles et accessibles.
- **Promotion de la solidarité** : Les frigos Zéro Gaspi créent un lien social fort entre les habitants, les commerçants et les associations locales.

Bilan du programme d'actions 2023/2024 :

En 2023 et au 1er semestre 2024, le projet a continué de s'étendre avec succès :

- **Expansion géographique** : 1 nouveau frigo a été installé en 2023 et 2 au 1er semestre 2024, atteignant ainsi 26 frigos au total en Nouvelle-Aquitaine. 18 à Bordeaux Métropole,
dans 13 communes (6 Frigos sont installés à Bordeaux).
- **Implication communautaire** : les frigos ont favorisé la solidarité locale, avec une participation active des habitants et des commerces de quartier.
- **Impact environnemental** : des denrées alimentaires sont sauvées du gaspillage.

Programme d'actions 2024/2025 :

Aux 2nd semestre 2024 et 1er semestre 2025, le CREPAQ prévoit d'installer 6 nouveaux Frigos Zéro Gaspi dans les communes de Bordeaux Métropole, hors ville de Bordeaux (dans une logique d'équilibre territorial, la ville Bordeaux étant déjà bien dotée).

Plan prévisionnel de financement :

Le CREPAQ sollicite une subvention de 30 000 € de la part de Bordeaux Métropole pour financer ce projet ambitieux et essentiel pour notre territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-2 et L 1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2023,

VU les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 adopté le 25 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'action 2024 de la Fabrique du Frigo Anti gaspi du CREPAQ contribue à la politique de prévention des déchets de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur de l'association CREPAQ pour la réalisation de son programme d'actions 2024,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	
	Monsieur Patrick LABESSE